

# Médecins



Pour contribuer à couvrir les charges du cabinet médical pendant l'arrêt provisoire de son activité, lors d'un congé maternité ou paternité, les médecins généralistes ou spécialistes pourraient se voir verser une aide financière. C'est ce que projette de mettre en place le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2015, mais uniquement pour les nouvelles installations dans les zones qui manquent de médecins, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le versement de cette aide interviendrait après la signature d'un contrat de « praticien territorial de médecine ambulatoire » (PTMA) entre le médecin et l'agence régionale de santé (ARS).

Un autre soutien financier est également prévu dans la PLFSS 2015 : celui pour l'installation de médecins de montagne. Ceux-ci doivent faire face à des contraintes particulières (isolement par rapport aux infrastructures sanitaires, intensité variable de la demande au cours de l'année...). Cette nouvelle aide devrait les aider à y faire face et donc les inciter davantage à s'installer en montagne.